

Procès-verbal de la séance du 2 mars 2005 avec la direction de l'AIG

Lieu : AIG, salle de conférences

Présents :

MM.	J.-P. JOBIN	AIG, Directeur général
	U. POCECCO	AIG, Environnement et affaires juridiques
	M. MOUNIER	AIG, Environnement et affaires juridiques
	P. HELFER	AIG, Environnement et affaires juridiques
Mme	J. TRUCHET	Commune de Ferney-Voltaire, Vice-présidente
MM.	G. ZUFFEREY	Commune de Vernier, Président
	W. MUHLEMANN	Commune de Tannay
	G. MAURIN	Commune de Prévessin-Moëns
	P. MALEK-ASGHAR	Commune de Versoix
	M. WEIL	Urbaplan, secrétariat technique

1. Augmentation des vols de nuit

M. JOBIN précise qu'il n'y a pas augmentation des vols de nuit, mais évolution. Il remet un tableau "Vols de nuit en 2004" (en annexe au PV) montrant une baisse de 11,7 % (-719 mouvements) par rapport à l'année 2003.

M. ZUFFEREY fait part d'autres données montrant que les vols de nuit représentaient 3,5% du total des mouvements en 2002 et qu'ils ont augmenté à 3,75 % en 2003. Il s'agit d'une gêne considérable qui réveille la population en moyenne 1 jour sur 3.

M. JOBIN annonce que pour 2004 le pourcentage est redescendu à 3,2 %. Une étude a été menée sur les vols de nuit et le rapport sera distribué lors de la prochaine commission de lutte contre les nuisances. Ce rapport détaille l'historique des vols nocturnes sur les 30 dernières années, les mesures prises dans les aéroports (inventaire) et les mesures pouvant être prises à l'aéroport de Genève.

M. MUHLEMANN demande quels sont les moyens dont dispose l'AIG pour résoudre le problème.

M. JOBIN précise que le couvre-feu existe depuis 1972. Entre 24h00 et 6h00, il n'y a plus de vols programmés à l'horaire. Entre 22h00 et 24h00, il n'y a que des vols commerciaux. Une des mesures qui pourrait être prise est une restriction plus sévère des avions bruyants.

2. Expertise concernant la mixité entre aviation légère et aviation lourde

M. JOBIN informe qu'un cabinet hollandais a été mandaté. L'étude n'étant pas terminée, les résultats ne sont pas encore connus. Le rapport devrait être prêt dans les semaines qui suivent.

3. Groupe de travail "aviation légère" (GTAL)

Le GTAL a créé un sous-groupe de travail. Le 14.03, celui-ci présentera un pré-rapport final au GTAL.

4. Séance de la commission mixte franco-suisse

Cette séance a été reportée à une date ultérieure au 5 juin, après les votations sur l'adhésion de la Suisse à l'espace Schengen, car cela aura des conséquences sur l'organisation du secteur français (contrôle des personnes).

5. Commission de l'économie

Le Conseil d'Etat a préparé un 3^{ème} projet de loi. Celui-ci devrait être présenté le 4 mars au Conseil d'administration de l'AIG. M. JOBIN le présentera ensuite à la Commission de lutte contre les nuisances.

Le projet de loi devrait être déposé en avril en Grand Conseil et directement renvoyé en commission car il y a déjà deux projets de loi déposés.

6. Lien avec le site internet

L'AIG répond négativement à la demande de l'ATCR-AIG qu'il y ait un lien sur le site internet de l'AIG vers le site internet de l'association, car cela nécessiterait un contrôle des informations.

7. Prochaine séance

La prochaine séance est fixée au **29 juin à 17h00** à la salle de conférences du 4^{ème} étage.

L'AIG transmettra préalablement à l'ATCR-AIG le rapport définitif concernant les vols nocturnes.

Marcos WEIL
Secrétariat de l'ATCR-AIG

Genève le 14 juin 2005

Annexe : Vols de nuit en 2004

Vols de nuit en 2004

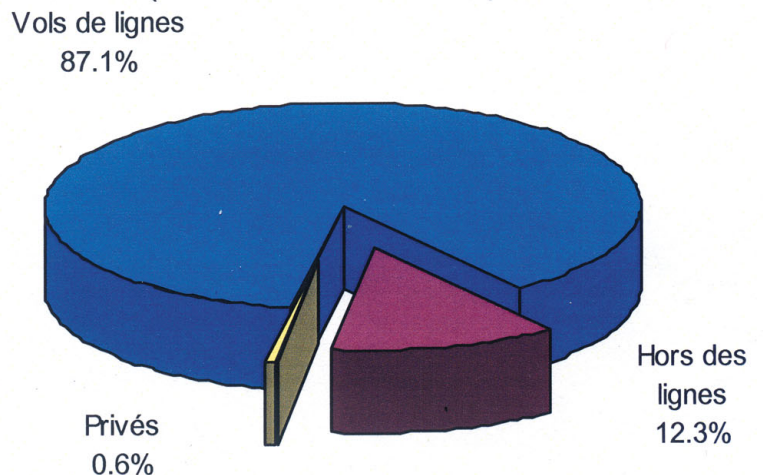
Au cours de l'année 2004, **5'416 mouvements** ont été recensés pendant la période nocturne (22 heures à 6 heures locales), en **diminution** de **11.7% (-719 mouvements)** par rapport à l'année précédente. Les mouvements de nuit se répartissent en **83.0% d'atterrissages** et **17.0% de décollages**. Les atterrissages sont en diminution de **17.0% (-921)** par rapport à l'année précédente et les décollages en augmentation de **28.1% (+202)**.

Ce résultat s'explique par la diminution des atterrissages à l'horaire de **17.9% (-947)**. Cette diminution est compensée par une augmentation des décollages retardés à l'horaire de **+28.4% (+208)**.

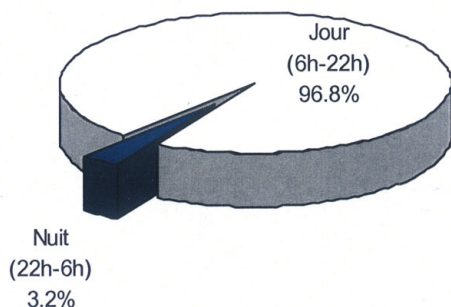
TOTAL DES MOUVEMENTS NOCTURNES

(entre 22h⁰⁰ et 06h⁰⁰)

La répartition générale des vols de nuit (entre 22 et 6 h.) par nature de trafic se situe dans la moyenne des années précédentes. Les vols de lignes représentent **87.1%** du total, ceux du trafic hors des lignes (charters, taxis, etc.) **12.3%** et les privés **0.6%**. A remarquer que **63.4%** des vols de lignes ont été opérés par des compagnies suisses.



Mouvements de nuit / Mouvements totaux



La proportion de vols de nuit reste faible: **3.2% des mouvements totaux**. A relever que le **76.8%** des vols de nuit se situent dans la tranche horaire 22-23 h, **20.0%** dans celle comprise entre 23-24 h et **3.2%** entre 00-06 h.

Les mouvements effectués pendant les heures de restrictions nocturnes du trafic¹, au bénéfice d'autorisations ou de dérogations spéciales, sont principalement des vols sanitaires (**52.9%**), des vols d'Etat (**17.6%**), des atterrissages pour causes techniques (**0.8%**) et divers (**28.7%**).

¹ Heures de restriction de trafic (dès le 1^{er} mai 2000):

Commerciaux : atterrissages: 00h³¹ à 5h⁰⁰
décollages: 00h³¹ à 6h⁰⁰

Non commerciaux : atterrissages: 22h⁰¹ à 6h⁰⁰
décollages: 22h⁰¹ à 6h⁰⁰